

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
D'ANGOULEME
Le : 29/01/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Janvier à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 janvier 2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DEGORCE Nathalie, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : CHOISY Jérôme, GANTHEIL Thierry, PENICAUT Louis

Procurations : CAMGRAND Claudette p/FERNANDES Sonia - GOURSAUD Virginie p/ GANTHEIL Joëlle –

Absents : CAMGRAND Claudette, CLEMENT Annabelle, GOURSAUD VIRGINIE, COURTIN Christophe, HACKENSCHMIDT Christopher, HILBERGER-DIDIER Alex Teddy,

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_01_01 – Adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Charente : Assistance sur logiciels

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

AR Prefecture

016-211601349-20260126-D_2026_01_01-DE
Reçu le 29/01/2026

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

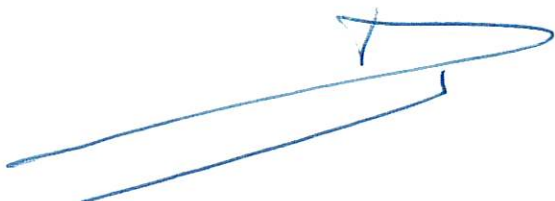
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

- APPROUVE les statuts de l'Agence,
- DÉCIDE de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16
 - « Assistance sur logiciels »
[Finances, paie / RH, gestion des administrés...] incluant notamment :
 - L'accès à la centrale d'achat pour la maintenance des logiciels de JVS-Mairistem
 - L'accès aux tarifs privilégiés d'acquisitions de logiciels dans le cadre de partenariats avec les éditeurs JVS-Mairistem,
 - L'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels,
 - La formation aux logiciels,
 - La télémaintenance,
 - La participation aux clubs utilisateurs,
 - L'envoi de documentations et de listes de diffusion.
- PRÉCISE que cette/ces mission/s optionnelle/s sera/seront exercée/s selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.
- APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/01/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260126-D_2026_01_01-DE
Reçu le 29/01/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
D'ANGOULEME
Le : 29/01/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Janvier à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 janvier 2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DEGORCE Nathalie, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : CHOISY Jérôme, GANTHEIL Thierry, PENICAUT Louis

Procurations : CAMGRAND Claudette p/FERNANDES Sonia - GOURSAUD Virginie p/ GANTHEIL Joëlle –

Absents : CAMGRAND Claudette, CLEMENT Annabelle, GOURSAUD VIRGINIE, COURTIN Christophe, HACKENSCHMIDT Christopher, HILBERGER-DIDIER Alex Teddy,

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_01_02 – Achat de terrain : parcelle C 1820 - PRELADE Sandrine

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour finaliser le projet itinéraire PDIPR reliant Exideuil-sur-Vienne à Chabanais, il est nécessaire d'acquérir la parcelle C 1820 d'une contenance de 86 m2 située dans le bourg, le long de la Vienne (cf le plan de division et de bornage et l'extrait cadastral en date du 21/11/2025).

Monsieur le maire propose un prix de 10.00 € le m2.

La parcelle a une superficie de 86 m2 soit un achat d'un montant de 860 € TTC.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.

AR Prefecture

016-211601349-20260126-D_2026_01_02-DE
Reçu le 29/01/2026

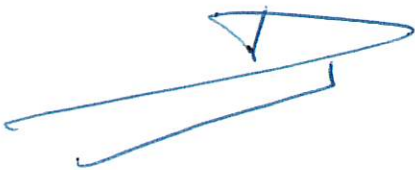
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de prix à 10.00 €/m² ;
- Acceptent l'achat de la parcelle C 1820 d'une contenance de 86 m² située dans le bourg au prix de 860.00 €TTC ;
- Autorisent M. le Maire ou un adjoint, à signer tout document relatif à cet achat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/01/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260126-D_2026_01_02-DE
Reçu le 29/01/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
D'ANGOULEME
Le : 29/01/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Janvier à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/01/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DEGORCE Nathalie, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : CHOISY Jérôme, GANTHEIL Thierry, PENICAUT Louis

Procurations : CAMGRAND Claudette p/FERNANDES Sonia - GOURSAUD Virginie p/ GANTHEIL Joëlle –

Absents : CAMGRAND Claudette, CLEMENT Annabelle, GOURSAUD VIRGINIE, COURTIN Christophe, HACKENSCHMIDT Christopher, HILBERGER-DIDIER Alex Teddy,

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_01_03 – Achat de terrain : parcelle C 1814 - VERGNAUD Pierre

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour finaliser le projet itinéraire PDIPR reliant Exideuil-sur-Vienne à Chabanais, il est nécessaire d'acquérir la parcelle C 1814 d'une contenance de 103 m2 située dans le bourg, le long de la Vienne (cf le plan de division et de bornage et l'extrait cadastral en date du 21/11/2025).

Monsieur le maire propose un prix de 10.00 € le m2.

La parcelle a une superficie de 103 m2 soit un achat d'un montant de 1030 € TTC.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.

AR Prefecture

016-211601349-20260126-D_2026_01_03-DE
Reçu le 29/01/2026

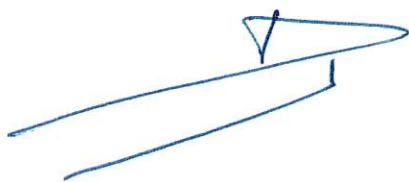
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de prix à 10.00 €/m² ;
- Acceptent l'achat de la parcelle C 1814 d'une contenance de 103 m² située dans le bourg au prix de 1 030.00 €TTC ;
- Autorisent M. le Maire ou un adjoint, à signer tout document relatif à cet achat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/01/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260126-D_2026_01_03-DE
Reçu le 29/01/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
D'ANGOULEME
Le : 29/01/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Janvier à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/01/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DEGORCE Nathalie, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : CHOISY Jérôme, GANTHEIL Thierry, PENICAUT Louis

Procurations : CAMGRAND Claudette p/FERNANDES Sonia - GOURSAUD Virginie p/ GANTHEIL Joëlle –

Absents : CAMGRAND Claudette, CLEMENT Annabelle, GOURSAUD VIRGINIE, COURTIN Christophe, HACKENSCHMIDT Christopher, HILBERGER-DIDIER Alex Teddy,

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_01_04 – Achat de terrain : parcelle C 1816 - PECHER Michel

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour finaliser le projet itinéraire PDIPR reliant Exideuil-sur-Vienne à Chabanais, il est nécessaire d'acquérir la parcelle C 1816 d'une contenance de 61 m2 située dans le bourg, le long de la Vienne (cf le plan de division et de bornage et l'extrait cadastral en date du 21/11/2025).

Monsieur le maire propose un prix de 10.00 € le m2.

La parcelle a une superficie de 61 m2 soit un achat d'un montant de 610 € TTC.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.

AR Prefecture

016-211601349-20260126-D_2026_01_04-DE
Reçu le 29/01/2026


Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de prix à 10.00 €/m² ;
- Acceptent l'achat de la parcelle C 1816 d'une contenance de 61 m² située dans le bourg au prix de 610.00 €TTC ;
- Autorisent M. le Maire ou un adjoint, à signer tout document relatif à cet achat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/01/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260126-D_2026_01_04-DE
Reçu le 29/01/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
D'ANGOULEME
Le : 29/01/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Janvier à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/01/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DEGORCE Nathalie, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : CHOISY Jérôme, GANTHEIL Thierry, PENICAUT Louis.

Procurations : CAMGRAND Claudette p/FERNANDES Sonia - GOURSAUD Virginie p/ GANTHEIL Joëlle.

Absents : CAMGRAND Claudette, CLEMENT Annabelle, GOURSAUD VIRGINIE, COURTIN Christophe, HACKENSCHMIDT Christopher, HILBERGER-DIDIER Alex Teddy.

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_01_05 – Vente de terrain : parcelle C n° 1687 à la SCI RIVER VIEW

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande d'achat de la parcelle C 1687 située dans le bourg derrière l'immeuble C n° 89 que la SCI RIVER VIEW vient d'acquérir afin de pouvoir faire un jardin, vu que l'immeuble est une maison de bourg sans terrain.

La parcelle a une contenance de 78 m², acquise par la commune lors de la succession THOYON.

Monsieur le Maire propose le prix de 708.00 € .
Les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Accepte la vente de la parcelle C n°89 d'une contenance de 78 m² au prix à 708.00 € /m² ;
- Autorisent M. le Maire ou un adjoint, à signer tout document relatif à cette vente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/01/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE

AR Prefecture

016-211601349-20260126-D_2026_01_05-DE
Recu le 29/01/2026



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le : 29/01/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Janvier à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/01/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DEGORCE Nathalie, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : CHOISY Jérôme, GANTHEIL Thierry, PENICAUT Louis

Procurations : CAMGRAND Claudette p/FERNANDES Sonia - GOURSAUD Virginie p/ GANTHEIL Joëlle –

Absents : CAMGRAND Claudette, CLEMENT Annabelle, GOURSAUD VIRGINIE, COURTIN Christophe, HACKENSCHMIDT Christopher, HILBERGER-DIDIER Alex Teddy,

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_01_06 – Vente de terrain : parcelle C n° 1771 " Lotissement Vigne du Couder "

Le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un couple se porte acquéreur du lot n° 6 au village « Vigne du Couder » : parcelle C 1771 d'une contenance de 716 m2.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° D_2024_04_08bis du 20 septembre 2024, le prix de vente des lots a été révisé à 39.50 €/m2 TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- acceptent de vendre le lot n° 6 d'une contenance de 716 m2 au prix de 28 282 € (Vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-deux euros) ;
- précisent que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
- autorisent le maire à signer l'acte de vente à intervenir, tout acte complémentaire ou rectificatif et tout document concourant à la bonne exécution de cette vente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/01/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE

AR Prefecture

016-211601349-20260126-D_2026_01_06-DE
Reçu le 29/01/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
D'ANGOULEME
Le : 29/01/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Janvier à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/01/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DEGORCE Nathalie, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : CHOISY Jérôme, GANTHEIL Thierry, PENICAUT Louis.

Procurations : CAMGRAND Claudette p/FERNANDES Sonia - GOURSAUD Virginie p/ GANTHEIL Joëlle.

Absents : CAMGRAND Claudette, CLEMENT Annabelle, GOURSAUD VIRGINIE, COURTIN Christophe, HACKENSCHMIDT Christopher, HILBERGER-DIDIER Alex Teddy.

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_01_07 – Suppression et création de poste : Adjoint Technique Territorial

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L L313-1 et L542-2,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionnés à l'article L.4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. En application de l'article L542-2 du même code, un emploi relevant de la Fonction Publique Territoriale ne peut être supprimé qu'après avis du comité social territorial.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu d'un poste non adapté à l'agent qu'on souhaite recruter, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

AR Prefecture

016-211601349-20260126-D_2026_01_07-DE
Reçu le 29/01/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve :

- La suppression de l'emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet au service technique et
- La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet au service technique **ouvert aux contractuels** à compter du 1^{er} février 2026 ;
- De modifier comme suit le tableau des emplois :

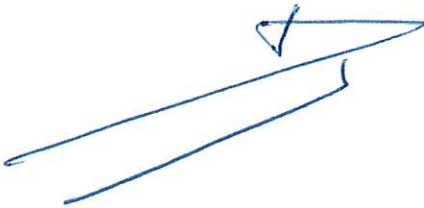
SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Non pourvu	Adjoint Technique Territorial	C	1	0	TC 35/35
Agent des interventions techniques polyvalent	Adjoint Technique Territorial	C	0	1	TC 35/35

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/01/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260126-D_2026_01_07-DE
Reçu le 29/01/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le : 29/01/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Janvier à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/01/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DEGORCE Nathalie, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : CHOISY Jérôme, GANTHEIL Thierry, PENICAUT Louis

Procurations : CAMGRAND Claudette p/FERNANDES Sonia - GOURSAUD Virginie p/ GANTHEIL Joëlle.

Absents : CAMGRAND Claudette, CLEMENT Annabelle, GOURSAUD VIRGINIE, COURTIN Christophe, HACKENSCHMIDT Christopher, HILBERGER-DIDIER Alex Teddy,

A été nommé(e) secrétaire : GANTHEIL Joëlle

D_2026_01_08 – RPQS Assainissement

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

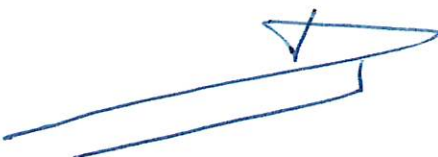
- Adoptent le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024 de la commune d'EXIDEUIL SUR VIENNE.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/01/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260126-D_2026_01_08-DE
Reçu le 29/01/2026